

										
Délibération n° 11	Conseil Municipal du Lundi 12 septembre 2022									
Service MAREIS BOUTIQUE	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions Budgétaires									
<p>Le Lundi Douze Septembre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p> <table border="1" data-bbox="180 779 528 1285"> <tr> <td>Date de convocation : 05/09/2022</td> </tr> <tr> <td>Membres présents : 28</td> </tr> <tr> <td>Membres ayant donné pouvoir : 4</td> </tr> <tr> <td>Membre(s) excusé(s) : 0</td> </tr> <tr> <td>Membre(s) non excusé(s) : 1</td> </tr> <tr> <td>Nombre de votants : 32</td> </tr> <tr> <td>Affiché le 15/09/2022</td> </tr> </table> <p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoint, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Robert BAILLET, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Andréa ÉLYSÉ à Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR,</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Votants : 32</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Caroline ROSSIGNOL</p> <p>Objet : Tarifs des articles de la boutique à compter du 15 juin 2022</p> <p>Rapporteur : Monsieur Le Maire</p> <table border="1" data-bbox="156 1653 1426 1738"> <tr> <td data-bbox="156 1653 730 1738">Synthèse de la délibération :</td> <td data-bbox="730 1653 1426 1738">Tarifs des articles de la boutique à compter du 15 juin 2022</td> </tr> </table>		Date de convocation : 05/09/2022	Membres présents : 28	Membres ayant donné pouvoir : 4	Membre(s) excusé(s) : 0	Membre(s) non excusé(s) : 1	Nombre de votants : 32	Affiché le 15/09/2022	Synthèse de la délibération :	Tarifs des articles de la boutique à compter du 15 juin 2022
Date de convocation : 05/09/2022										
Membres présents : 28										
Membres ayant donné pouvoir : 4										
Membre(s) excusé(s) : 0										
Membre(s) non excusé(s) : 1										
Nombre de votants : 32										
Affiché le 15/09/2022										
Synthèse de la délibération :	Tarifs des articles de la boutique à compter du 15 juin 2022									

Vu la commission n° 3 «Rayonnement de la ville d'Etaples-sur-mer» en date du mercredi 9 février 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la grille des tarifs des articles de la boutique MAREIS (ci-jointe), commandés à partir du 15 juin 2022 et des modifications des prix de certains articles. Les recettes sont encaissées via la régie « Boutique MAREIS ».

La délibération est adoptée par 32 voix pour.

Vu pour être affiché le 15 Septembre 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire

Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.